



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 109095

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la nécessité de sensibiliser et d'éduquer les élèves des classes primaires et secondaires à l'Union européenne. La morosité des Français face à leur avenir mais également la méconnaissance du fonctionnement communautaire et des missions de l'Union européenne ont conduit, l'an passé, à l'échec du référendum sur le traité constitutionnel européen. Il appartient donc d'oeuvrer sur le long terme pour informer les citoyens au mieux sur l'importance de la construction européenne et sur ses bienfaits en France. Pourtant, l'information du public scolaire sur l'Europe est particulièrement faible. Bien que la Commission européenne ait adopté une communication sur « les politiques européennes à l'égard des jeunes » le 30 mai 2006, le Gouvernement français est très en retard, notamment quant à l'apprentissage de langues étrangères permettant à terme une meilleure intégration de l'individu dans un environnement ouvert vers l'extérieur. Également, les notions de base sur l'Union européenne qui devraient être incluses dans le socle commun des connaissances ne sont pas suffisantes. L'instauration et le renforcement de cours relatifs aux institutions européennes dans le programme d'instruction civique des classes de primaire et de secondaire permettraient aux jeunes de se familiariser davantage avec l'Europe. Il souhaite donc savoir si de telles mesures de sensibilisation aux institutions européennes et à leurs missions des jeunes enfants scolarisés pourraient être rendues rapidement applicables et effectives.

### Texte de la réponse

Conscient des attentes des Français à l'égard de l'Europe et désireux de mieux les informer, le Gouvernement a décidé, depuis plus d'un an, d'associer davantage l'ensemble de la population à la construction européenne et aux processus de décision européens. Cette volonté politique s'est traduite par la mise en oeuvre de nouvelles mesures dans différents domaines comme notamment le renforcement de l'implication du Parlement, une meilleure association des collectivités territoriales et le développement des consultations des partenaires sociaux. Les actions à destination du grand public ont également été renforcées par le Gouvernement. Ainsi en matière d'éducation, les notions de base sur l'Union européenne sont-elles incluses depuis la rentrée 2006 dans le « socle commun des connaissances », adopté par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, après prise en compte des recommandations transmises par le Haut Conseil à l'éducation le 23 mars 2006. Ce socle commun indique ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire et inclut des connaissances de base sur l'Europe dans les programmes des écoles primaires, des collèges et des lycées. Ces connaissances ont trait en particulier aux finalités du projet européen partagé par les États qui constituent l'Union européenne et les grandes caractéristiques de ces institutions. Une évaluation systématique de ces connaissances sera organisée à l'occasion du brevet des collèges et du baccalauréat. Attentif à répondre aux préoccupations des Français en matière européenne, le Gouvernement applique depuis un an et demi une nouvelle méthode de travail et de nouvelles dispositions à l'égard de toutes les catégories de la population afin que l'ensemble des Français s'approprie mieux les questions et les enjeux européens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 109095

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 2006, page 11460

**Réponse publiée le :** 13 février 2007, page 1536